

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2900(RSP)
Préparation de la réunion du Conseil européen du 4 février 2011	Procédure terminée
Sujet	
8.40.14 Conseil européen	

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne			
Formation du Conseil	Réunion	Date	
Affaires générales	3064	31/01/2011	
Affaires générales	3060	14/12/2010	
Commission européenne			
DG de la Commission	Commissaire		
Secrétariat général	BARROSO José Manuel		

Evénements clés			
14/12/2010	Débat au Conseil	3060	
31/01/2011	Débat au Conseil	3064	Résumé
02/02/2011	Débat en plénière		Résumé
02/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		
04/02/2011	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2900(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Préparation de la réunion du Conseil européen du 4 février 2011

Le Conseil a examiné le projet de conclusions de la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles, le 4 février 2011. Celui-ci portera essentiellement sur l'énergie et l'innovation. Un projet d'ordre du jour annoté a été examiné par le Conseil lors de sa session du 22 novembre 2010.

Le président du Conseil européen entend limiter l'ordre du jour aux points qui seront effectivement examinés par le Conseil européen :

1. Énergie : le Conseil européen débattre de la politique énergétique, notamment de la manière dont celle-ci peut appuyer au mieux la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ efficace et une sécurité d'approvisionnement accrue, y compris au moyen d'un marché de l'énergie mieux intégré et interconnecté. Il devrait fixer des orientations en vue d'améliorer le fonctionnement du marché européen de l'énergie, notamment à l'égard des principales liaisons manquantes, de promouvoir des solutions innovantes en faveur d'une énergie durable et de garantir une coordination et une cohérence réelles de l'action extérieure de l'Union en matière énergétique ;
2. Innovation : le Conseil européen débattre des moyens permettant de renforcer le potentiel d'innovation de l'Europe pour relever les principaux défis sociétaux auxquels l'Europe est confrontée. Il devrait fixer des orientations en particulier en ce qui concerne l'achèvement de l'espace européen de la recherche, l'amélioration des conditions-cadres en faveur de l'innovation, les mesures visant à faciliter l'accès à des financements ainsi que la simplification et la rationalisation des programmes de l'UE.

Les conclusions de la réunion seront brèves et porteront essentiellement sur les décisions et les orientations générales approuvées par le Conseil européen. Dans ce projet de conclusions, le Conseil européen souligne la nécessité de prendre de nouvelles mesures au niveau de l'UE en vue de créer un marché intérieur de l'énergie intégré, d'atteindre les objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'encourager les investissements dans les énergies renouvelables, ainsi que d'améliorer la cohérence de l'action extérieure de l'UE dans le domaine de l'énergie. Le Conseil européen y demande également la mise en œuvre d'une approche stratégique et intégrée pour stimuler l'innovation ainsi que l'achèvement de l'Espace européen de la recherche d'ici 2014 pour créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation.

Préparation de la réunion du Conseil européen du 4 février 2011

Les députés européens ont préparé le sommet européen sur l'énergie qui doit se tenir le 4 février 2010. Avec les représentants du Conseil de l'UE et de la Commission européenne, ils ont évoqué les enjeux énergétiques pour l'avenir et la voie à prendre pour l'Union européenne.

La Présidence hongroise du Conseil de l'UE a prôné une meilleure intégration du marché de l'énergie. Elle a mis l'accent sur la recherche et le développement, soulignant l'importance des énergies renouvelables. De son côté, la Commission européenne insistera pour que l'approfondissement du marché intérieur de l'énergie soit effectif avant 2014.

Les positions des groupes politiques du Parlement peuvent se résumer comme suit

- Parti populaire européen (PPE) : il faut éviter à l'opinion publique le spectacle d'un nouveau désaccord entre les pays européens. Les mesures prises concernant le marché européen de l'énergie doivent être mises en œuvre pour aider la croissance et les créations d'emploi.
- Socialistes et démocrates (S&D) : le prochain sommet représente la dernière chance pour les États membres d'atteindre leurs objectifs énergétiques et de débattre de la question de la pauvreté énergétique.
- Alliance des démocrates et des libéraux (ADLE) : la situation de crise doit être mise à profit pour progresser. L'ambition de l'UE est décevante alors que les États-Unis investissent massivement dans les énergies renouvelables.
- Verts/ALE : l'UE ne doit pas se compromettre en approfondissant ses relations avec des régimes comme l'Irak ou la Géorgie uniquement pour des raisons uniquement énergétiques.
- Conservateurs et réformateurs (ECR) : l'UE doit s'engager davantage dans le domaine de la sécurité énergétique. L'idée d'un marché commun de l'énergie mérite d'être soutenue.
- Gauche unitaire européenne (GUE/NGL) : l'énergie est un secteur crucial pour la création d'emplois. De nouvelles sources d'énergie doivent être exploitées.
- Europe de la liberté et de la démocratie (EFD) : étant donné l'augmentation des prix du pétrole, les États membres doivent évaluer les ressources européennes et leur exploitation possible.

Préparation de la réunion du Conseil européen du 4 février 2011

Voir aussi les [conclusions](#) du Conseil européen.